

Zeitschrift: Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura

Herausgeber: Association pour la défense des intérêts du Jura

Band: 36 (1965)

Heft: 6

Artikel: Enquête d'opinion auprès des apprentis

Autor: Schindelholz, Roger

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-824867>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 15.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Enquête d'opinion auprès des apprentis *

Le questionnaire a été présenté à 272 jeunes filles et jeunes gens, élèves de l'Ecole professionnelle artisanale de Delémont, de l'Ecole complémentaire commerciale de Delémont et de l'Ecole supérieure de commerce de cette même ville. Ces écoles reçoivent leurs élèves de la ville et de la campagne. La répartition du questionnaire dans les différentes catégories professionnelles a été étudiée de manière à toucher la gamme la plus étendue d'apprentis. Voici la répartition de notre « population statistique » :

Ecole professionnelle artisanale : 169 élèves dont 30 coiffeuses et couturières

Electriciens 3^e année
Electriciens 4^e année
Bouchers-charcutiers 2^e et 3^e années
Dessinateurs en bâtiment 2^e et 3^e années
Dessinateurs en génie civil 1^{re} année
Mécaniciens 2^e année
Serruriers 2^e, 3^e et 4^e années
Peintres 1^{re}, 2^e et 3^e années
Boulanger-pâtissiers 2^e et 3^e années
Cuisiniers 2^e année
Coiffeuses 1^{re} année
Couturières 2^e année

Ecole complémentaire commerciale : 61 apprentis (es) de bureau et 17 apprenties vendeuses

Apprentis de bureau 2^e année (2 classes)
Apprentis de bureau 3^e année
Apprenties vendeuses 2^e année

Ecole supérieure de commerce : 25 élèves

Classe de 3^e année

Le questionnaire

Le questionnaire a été préparé de manière à ne pas influencer la réponse et à permettre une réponse claire et franche. Nous devons constater que tous les apprentis ont répondu franchement et qu'ils ont pris l'enquête au sérieux. Les réponses étaient anonymes. Les jeunes filles et les jeunes gens durent répondre à quatorze questions. Quand

* Réd. — Une intéressante enquête a été faite à Delémont auprès des apprentis des différentes professions et des élèves de l'Ecole de commerce sur le choix de la profession, la satisfaction professionnelle, les loisirs, etc. Il nous paraît utile, au moment où l'on se penche, à juste raison d'ailleurs, sur le problème de la préparation de la jeunesse à la vie, de consacrer ici une large étude à cette enquête.

la question suppose une autre réponse que oui ou non, le questionnaire donne une série de propositions, tout en laissant la possibilité d'un autre choix.

Questions

1. Avant d'entrer en apprentissage, avez-vous consulté l'orientation professionnelle ?
2. Quel est le motif qui vous a encouragé à entrer en apprentissage ? (6 propositions)
3. Auriez-vous désiré faire autre chose ?
4. Si oui, qu'auriez-vous désiré faire ?
5. La profession choisie est-elle pour vous une source de satisfaction, de déception ou de satisfaction partielle ?
6. En cas de déception ou de satisfaction partielle, quelles en sont les causes ?
7. Dans votre apprentissage, est-ce le travail pratique ou le travail scolaire qui est le plus important pour votre formation professionnelle ?
8. Combien d'heures de travail les cours scolaires vous donnent-ils en moyenne par semaine ?
9. Combien de fois allez-vous au cinéma en moyenne par mois ?
10. Où passez-vous vos soirées libres, de préférence ? (4 propositions)
11. Combien de livres lisez-vous en moyenne par mois ?
12. Quels sont les derniers livres que vous avez lus ? (titre et auteur)
13. Quels journaux lisez-vous de préférence ?
14. Avez-vous un passe-temps favori ? Lequel ?

Remarque : nous avons entrepris cette enquête sans idée préconçue. Le dépouillement des réponses nous a montré l'existence de quatre groupes distincts :

1. Les apprentis de bureau.
2. Les apprenties vendeuses.
3. Les élèves de l'Ecole supérieure de commerce.
4. Les apprentis des métiers de l'artisanat ; dans ce dernier groupe les apprenties coiffeuses et couturières se distinguent également pour certaines réponses.

Nous verrons donc les réponses données par ces quatre groupes à chacune des questions posées.

1. Orientation professionnelle

Sur l'ensemble des apprentis interrogés, 125 ont subi l'examen d'orientation professionnelle et 147 n'ont pas consulté l'orienteur. Cette majorité des apprentis ayant choisi leur profession indépendamment du conseiller officiel se retrouve dans toutes les catégories professionnelles. Une majorité inverse se rencontre dans quelques classes de l'Ecole professionnelle : électriciens, mécaniciens et serruriers.

Nous avons donné quelques suggestions aux jeunes à qui nous demandions les motifs du choix de leur profession. Ces suggestions sont les suivantes :

- a) par goût personnel ;
- b) par décision des parents ;
- c) par encouragement des parents ou d'autres personnes ;
- d) par suite de la consultation de l'orienteur professionnel ;
- e) pour faire quelque chose et obtenir un diplôme ;
- f) par suite d'un échec ailleurs ;
- g) pour faire la même profession que le père.

Voici les résultats de cette question pour l'ensemble des apprentis :

- 147 ont choisi leur profession par goût et désir personnels ;
- 59 se sont décidés dans leur voie par suite d'encouragements de parents ou d'autres personnes ;
- 54 ne savaient que faire et se sont décidés dans la voie choisie pour « faire quelque chose » ;
- 47 se sont décidés par suite des conclusions de la visite de l'orienteur professionnel ;
- 10 ont choisi leur profession par suite d'un échec ailleurs ;
- 10 ont été dirigés dans leur voie par une décision catégorique des parents.

2. Motif de décision

Plus de la moitié des jeunes ont donc suivi leurs aspirations personnelles. Cette proportion est la plus forte chez les coiffeuses et les couturières. La profession de coiffeuse offre d'ailleurs plusieurs particularités : presque toutes ces apprenties ont choisi cette profession par goût et on rencontrera chez un grand nombre d'autres jeunes filles le regret de n'avoir pas fait cet apprentissage. Nous verrons plus loin que ces jeunes apprenties se déclarent satisfaites de leur métier.

Chez les apprentis de bureau et les élèves de l'Ecole supérieure de commerce, la proportion de ceux qui déclarent avoir suivi leurs aspirations est plus faible, soit 26 sur 61 pour les premiers et 10 sur 25 pour les seconds. Pour l'ensemble des apprentis des professions artisanales, 128 apprentis sur 169 disent avoir choisi la profession par goût personnel. Cette constatation est importante. Elle montre que la profession commerciale ne correspond pas toujours à un besoin ou à un goût ; ce sont les parents très souvent qui encouragent leur enfant — parfois inconsciemment — à se diriger dans cette voie. Les écoles commerciales se plaignent d'ailleurs du niveau scolaire faiblissant de leurs élèves, lesquels auraient dû se diriger, normalement, vers une profession moins exigeante au point de vue scolaire. Les raisons de cet attrait des professions commerciales sont nombreuses : possibilités offertes, demande très grande d'employés de bureau, travail propre, prestige du travail en cravate, etc. Une nouvelle catégorie professionnelle se crée par la mécanisation des travaux du bureau : les manœuvres de bureau. Les écoles commerciales et les responsables de cette formation devront s'aligner à cette nouvelle situation et orienter leurs programmes vers cette nouvelle voie.

La troisième question nous confirme encore dans notre opinion que la profession commerciale est choisie souvent de manière artificielle, en fonction d'une situation extérieure anormale.

3. Autres aspirations

Sur l'ensemble des jeunes interrogés, 100 déclarent qu'ils auraient voulu faire autre chose, alors que 172 disent être satisfaits et avoir fait selon leurs désirs. On relève ici une contradiction : 172 jeunes disent avoir choisi la profession souhaitée, alors que 147 seulement déclaraient avoir suivi leurs goûts personnels. Ces 25 apprentis ont simplement répondu qu'ils n'avaient pas envie d'apprendre une autre profession que celle choisie, mais que ce choix ne correspondait pas forcément à un désir et à un goût manifestes. Cela nous montre la sincérité apportée dans les réponses.

Cette proportion de jeunes qui auraient aimé faire autre chose est alarmante. Elle est encore plus prononcée dans les professions commerciales et dans la profession de vendeuse : parmi ces dernières apprenties, plus de la moitié déclarent qu'elles auraient aimé faire un autre apprentissage. Il nous a paru intéressant d'analyser les goûts de ces jeunes filles et des apprentis en général, parmi ceux qui gardent la mélancolie d'une autre occupation professionnelle.

4. Les professions souhaitées

Nous avons groupé les réponses données par ceux qui disent avoir souhaité entreprendre une autre carrière ; voici les désirs exprimés classés par catégories professionnelles :

Apprentis de bureau

33 apprentis de bureau sur 61 déclarent qu'ils auraient aimé faire autre chose :

- 7 auraient voulu entreprendre un apprentissage dans une profession artisanale ou industrielle ;
- 7 jeunes filles regrettent la profession de nurse, infirmière ou laborantine ;
- 6 jeunes disent qu'ils auraient voulu entreprendre des études gymnasiales ;
- 4 désiraient entrer à l'Ecole de commerce ;
etc.

Apprenties vendeuses

10 apprenties sur 17 auraient voulu entreprendre un autre apprentissage :

- 7 jeunes filles auraient voulu faire un apprentissage de coiffeuse ;
- 3 jeunes filles citent les professions de nurse, infirmière et laborantine ;
- 2 autres auraient voulu faire un apprentissage de bureau.

Elèves de l'Ecole supérieure de commerce

8 élèves sur 25 citent une autre profession :

- 3 regrettent une profession artisanale (dessinateur, coiffeuse, mécanicien sur automobile) ;
- 2 auraient voulu entrer à l'Ecole normale ;
- 2 citent l'apprentissage de bureau ;
- 1 jeune fille désirait devenir nurse.

Apprentis de l'artisanat

Pour l'ensemble des professions artisanales, 50 apprentis sur 169 disent qu'ils auraient aimé faire autre chose. Cette proportion est donc plus faible que dans les autres professions. Voici les aspirations de ces jeunes filles et jeunes gens :

- 27 auraient aimé faire un autre apprentissage artisanal que celui choisi ;
- 5 citent des professions plus particulières : cinéma, voyage, archéologie, etc. ;
- 3 jeunes filles citent les métiers de nurse et laborantine ;
- 3 apprentis parlent avec regret du gymnase cantonal ;
- 3 désiraient entrer à l'Ecole de commerce ou en apprentissage commercial.

Dans ces professions artisanales, on n'aspire pas dans une forte mesure à une profession sortant du cadre professionnel choisi.

5. Le degré de satisfaction

Les réponses obtenues à la question du degré de satisfaction nous apportent une légère consolation après avoir constaté le grand nombre de jeunes qui gardent la nostalgie d'une autre profession. En effet, seuls 8 jeunes répondent être déçus de leur apprentissage. Parmi ces 8, on rencontre 3 apprenties vendeuses.

En revanche, si 157 apprentis se disent satisfaits de leur profession, 80 ne sont que partiellement satisfaits. La répartition de ces insatisfaits ou partiellement satisfaits est la suivante :

- 28 apprentis de bureau, soit le tiers de cette catégorie d'apprentis ;
- 20 élèves de l'Ecole supérieure de commerce, soit 80 % de l'ensemble ;
- 6 apprenties vendeuses sur 17, soit 35 % des vendeuses ;
- 4 coiffeuses et couturières sur 29, soit 13 % ;
- 29 apprentis artisanaux sur 111, soit 26 %.

Le degré d'insatisfaction se trouve plus accentué dans les professions commerciales que parmi les apprentis de l'artisanat ; nous avions déjà constaté chez ces derniers un faible pourcentage de jeunes ayant désiré entreprendre un autre apprentissage. La profession de coiffeuse et celle de couturière donne satisfaction à ses adeptes. Pour les élèves de l'Ecole supérieure de commerce, on ne peut parler d'insatisfaction professionnelle, ces jeunes filles et jeunes gens n'exerçant pas encore leur métier. Les travaux scolaires et les soucis du diplôme sont les causes des réponses négatives. Mais voyons ces causes de plus près :

6. Motifs d'insatisfaction

Pour les apprentis de bureau, les causes principales d'insatisfaction ou de satisfaction partielle sont les suivantes, par ordre d'importance :

- ambiance du bureau ;
- déconsidération de la part des collègues employés ;
- travail souvent ingrat et monotone ;
- difficultés scolaires.

Les apprenties vendeuses se plaignent du travail très fatigant, souvent ingrat.

Quant aux apprentis de l'artisanat, les causes d'insatisfaction citées sont les suivantes :

- travail ingrat et occupations souvent non professionnelles ;
- irrégularité de l'horaire de travail et heures supplémentaires (lesquelles sont illégales d'ailleurs et devraient faire l'objet d'une plainte auprès de la Commission d'apprentissage).

Telles sont les causes que nous rencontrons en grand nombre. Nous laissons de côté toute la liste des motifs isolés : brutalité d'un patron, grossièreté des collègues, injustice d'un professeur, etc.

7. Pratique et école

Cette question ne s'adressait qu'aux apprentis, lesquels suivent huit à neuf heures de cours obligatoires à l'Ecole complémentaire commerciale ou à l'Ecole professionnelle. Le reste du temps est passé au bureau, au magasin ou à l'atelier. Il s'agissait de savoir s'ils considèrent les cours obligatoires plus importants ou moins importants que les travaux pratiques du bureau ou de l'atelier pour leur formation professionnelle.

Pour les apprentis de bureau, la question donna lieu à une confusion. En effet, les cours scolaires sont beaucoup plus importants que la formation pratique pour les examens de fin d'apprentissage. Ces examens ne portent pratiquement que sur le programme scolaire. Ce n'est pas le cas pour les apprentissages de l'artisanat ou de l'industrie où les examens tiennent largement compte de la pratique. Les apprentis de bureau et les apprenties vendeuses ont été influencés par l'idée des examens dans leur réponse alors que la question précisait bien : importance des cours scolaires et de la pratique pour la *formation professionnelle*.

Ainsi 24 apprentis de ces deux dernières professions pensent que les cours scolaires ont plus d'importance que la pratique ; 33 sont d'un avis contraire. Les premiers ont-ils pensé aux examens ou bien leur travail de bureau est-il monotone et sans intérêt professionnel ? Nous ne pouvons en juger.

Quant aux apprentis de l'artisanat et de l'industrie, 87 estiment que la pratique est plus utile à la formation professionnelle que les cours scolaires et 33 seulement donnent la préférence aux cours obligatoires. Une seule profession montre une majorité de jeunes qui pensent que l'école est plus utile : la profession d'électricien. On doit ajouter que les apprentis de cette profession sont nombreux à se plaindre d'un travail ingrat. Cela tient sans doute à la difficulté pratique du métier qui ne permet pas de confier très rapidement des travaux intéressants à l'apprenti.

8. Le travail scolaire à domicile

Nous avons établi une moyenne par profession, moyenne des heures de travail par semaine pour les devoirs scolaires à domicile.

Ces renseignements montrent le degré de difficulté scolaire des différentes professions :

Ecole supérieure de commerce	14 heures en moyenne par semaine
Apprenties vendeuses	5 heures en moyenne par semaine
Apprentis de bureau	4,8 heures en moyenne par semaine
Apprentis de l'artisanat et de l'industrie	2,7 heures en moyenne par semaine

Parmi ces dernières professions — celles de l'artisanat — nous découvrons des différences sensibles :

Apprentis électriciens	4,5 heures en moyenne par semaine
Apprentis dessinateurs (bâtiment et génie civil)	3,7 heures en moyenne par semaine
Apprentis bouchers-charcutiers	1,5 heure en moyenne par semaine

Ces moyennes comprennent des maxima et des minima très écartés. Certains élèves déclarent travailler 2 heures par semaine alors que d'autres doivent consacrer parfois de 15 à 20 heures à leurs devoirs scolaires. Le chiffre très élevé atteint chez les vendeuses est exceptionnel, les difficultés scolaires de cette profession étant généralement moins grandes que celles de l'apprentissage de bureau.

La moyenne de travail scolaire à domicile est très grande pour les élèves de l'Ecole supérieure de commerce. Ces jeunes gens sont en permanence à l'école, de 28 à 30 heures par semaine. Ils atteignent donc une moyenne de 44 heures environ par semaine. Les apprentis de bureau et des autres professions arrivent très facilement à des semaines de 48 à 50 heures ; ces apprentis n'ont d'autre part que 3 semaines de vacances par année.

9. Cinéma

Nous avons voulu connaître le degré de fréquentation des salles obscures par les jeunes. Les résultats ne nous permettent cependant pas de conclure à un excès, ni de relever un degré de fréquentation différent d'une profession à l'autre. Certains disent fréquenter le cinéma 2 ou 3 fois par semaine. Un grand nombre n'y vont qu'une fois par mois alors que bien des jeunes estiment y aller une fois par année.

Ce que nous relevons, c'est l'excès que font certains jeunes du cinéma. Cette distraction est devenue une habitude à laquelle on s'adonne plusieurs fois par semaine. Quand on connaît le niveau de la plus grande partie des films de nos salles de cinéma, on ne peut manquer d'être très inquiet !

10. Occupation des loisirs

Nous avons demandé aux jeunes qui ont bien voulu répondre à notre questionnaire où ils passaient de préférence une soirée libre, c'est-à-dire une soirée où ils peuvent disposer librement de leur temps. On ne rencontre pas, dans les réponses reçues, de différences entre les catégories professionnelles. Voici la répartition des suffrages :

154 jeunes restent chez eux (lecture, télévision, radio, devoirs scolaires) ;

- 88 se rendent au cinéma ;
 65 suffrages vont à la télévision (hors du domicile) ;
 47 suffrages vont au tea-room, au bar, au café ;
 21 apprentis citent le sport ;
 18 consacrent leur temps aux rendez-vous avec les copains ;
 13 donnent leur préférence aux soirées dansantes.

Le total des suffrages exprimés dépasse évidemment le nombre des apprentis interrogés, chacun d'eux pouvant citer plusieurs préférences.

11. La lecture

Nous avons voulu savoir si nos jeunes passent encore quelques heures à la lecture. Nous leur avons demandé combien de livres en moyenne ils lisent par mois. Voici pour chaque catégorie professionnelle le pourcentage d'apprentis lisant le nombre de livres cité en marge du tableau :

Nombre de livres lus en moyenne par mois	Apprentis de bureau	Apprenties vendeuses	Elèves Ecole sup. de comm.	Apprentis artisanat
0 livre . . .	8 %	40 %	11 %	20 %
1 à 2 livres . .	51 %	60 %	37 %	55 %
3 à 4 livres . .	25 %	—	30 %	12 %
5 à 6 livres . .	10 %	—	18 %	5 %
7 à 8 livres . .	—	—	4 %	4 %
9 à 10 livres . .	6 %	—	—	2 %

Le nombre de livres cités par la plus grande partie de chaque catégorie professionnelle est de 1 à 2 livres.

On constate cependant que 30 % des élèves de l'Ecole de commerce lisent 3 à 4 livres et que 18 % encore lisent 5 à 6 livres. On pourrait s'attendre à une plus grande différence entre les apprentis en général et les élèves de l'Ecole de commerce. Cette différence cependant est qualitative sur le choix des lectures, comme nous le verrons plus loin. Il ressort cependant du tableau ci-dessus que les élèves de l'Ecole supérieure de commerce lisent davantage que leurs camarades en apprentissage. Cela provient du fait que ces élèves ont des cours de littérature et un professeur les encourageant à la lecture. Une bibliothèque est mise à leur disposition.

Le chiffre de 6 % des apprentis de bureau qui déclarent lire 9 à 10 livres provient de quelques élèves grands liseurs comme on en rencontre de plus en plus rarement. Un très grand nombre de jeunes (40 % des apprenties vendeuses et 20 % des apprentis de l'artisanat) ne lisent plus du tout. Cette occupation est entièrement sortie de leurs mœurs.

Nous verrons que ces apprentis sont en revanche de grands liseurs de journaux pour les jeunes, de revues et magazines. Nous devons ajouter que les apprenties vendeuses ont des excuses : le travail au magasin est très pénible. D'autre part, ces jeunes filles ont déclaré plus haut avoir beaucoup de travail scolaire. Les occupations ména-

gères à domicile, la couture et l'attrait des moyens récréatifs modernes ne leur laissent plus une heure à consacrer à la lecture.

12. Le choix des lectures

Après avoir cité le nombre de livres qu'ils lisent en moyenne par mois, les jeunes apprentis devaient répondre à une question piège imprévue : le nom de l'auteur et le titre des derniers ouvrages lus ! Plus de la moitié des jeunes ne se souviennent plus du titre, ou incomplètement, et ils ne citent que très rarement le nom de l'auteur. Cette constatation est valable surtout pour les apprentis en général, lesquels d'ailleurs citent très rarement d'autres ouvrages que des romans policiers. On ne se souvient d'ailleurs pas davantage des titres ni des auteurs de ces romans policiers.

Les élèves de l'Ecole de commerce en revanche citent régulièrement plusieurs ouvrages littéraires et ils se souviennent, pour la plupart, du nom de l'auteur.

En conclusion, la lecture n'est plus un loisir pratiqué comme tel et généralisé. On lit des choses faciles et quand on lit autre chose, on le fait superficiellement. La lecture reste une occupation quand elle est dirigée ou englobée dans un programme scolaire. Peut-on lutter contre ce phénomène ou doit-on se contenter d'admettre que la lecture est définitivement sortie de nos mœurs ? Les écoles responsables des apprentis pourraient-elles redonner le goût de la lecture à leurs élèves par l'organisation d'une bibliothèque interne ? Une chose est certaine : la culture littéraire sera de plus en plus le fait d'une très petite minorité de gens.

13. Les journaux

Nous avons demandé aux jeunes de citer le titre des journaux, revues, magazines, etc... qu'ils lisent régulièrement. Une première surprise : le nombre des journaux ou revues cités est très grand. En effet, les 272 jeunes filles et jeunes gens citent au total 95 titres de journaux. Nous avons établi la liste complète de tous ces quotidiens ou périodiques ainsi que les suffrages recueillis par chacun d'eux. Précisons que la grande majorité de nos apprentis habitent dans le district de Delémont.

Voici les résultats de ce sondage :

Le Démocrate	57 suffrages
Salut les copains	55 »
Paris match	52 »
La Suisse	44 »
L'Illustré, Pour Tous	34 »
Le Pays	27 »
La Semaine sportive	22 »
Lectures d'aujourd'hui	22 »
Mode de Paris	21 »
Bonnes soirées	18 »
Express (Neuchâtel)	16 »
etc.	

Suivent avec un nombre de suffrages inférieur à 10 : « Tribune de Lausanne », « Le Jura libre », « Le Journal du Jura », « Radio je vois tout », « L'Echo illustré », « Femme d'aujourd'hui ».

Si l'on observe les journaux lus par catégories de professions, on constate une répartition des suffrages un peu différente. Ainsi les apprentis de bureau citent en premier lieu « Paris match ». Les apprenties vendeuses sont les meilleures lectrices de « Salut les copains ». Les élèves de l'Ecole supérieure de commerce citent surtout « Paris match » (15 suffrages), alors que les autres préférences se répartissent sur un grand nombre de journaux. Les apprenties vendeuses lisent surtout « Mode de Paris » et « Lectures d'aujourd'hui ». Ce sont les apprentis de l'Ecole professionnelle artisanale qui citent en plus grand nombre les journaux régionaux : « Le Démocrate » et « Le Pays ». Ces apprentis sont les seuls à citer des journaux professionnels : revue d'architecture, de mode pour les apprenties couturières. On s'intéresse également à des revues de vulgarisation scientifique. Les apprentis de commerce et les élèves de l'Ecole de commerce ne lisent aucun journal économique ou financier. Quelques élèves de l'Ecole de commerce cependant citent « France observateur », « Express » (France) et « Le Figaro littéraire ».

14. Le passe-temps favori

Cette dernière question complète les renseignements obtenus à la dizième question, celle concernant l'occupation des loisirs. On voit apparaître ici les goûts de nos jeunes. Pour l'ensemble du questionnaire, voici, par ordre d'importance, les suffrages recueillis :

- 86 suffrages pour le sport en général, sans qu'un sport ne soit cité en particulier ;
- 64 suffrages vont à la musique ; dans ce groupe sont compris les amateurs de musique enregistrée, jazz ou musique classique, et les nombreux jeunes qui jouent d'un instrument. Il s'agit essentiellement de la guitare ;
- 37 déclarent avoir une préférence pour le bricolage ;
- 33 donnent leur faveur à la pratique du football ;
- 21 suffrages vont à la marche et à la promenade ;
- 18 suffrages pour la danse (parmi ceux-ci, quelques amateurs de danse classique) ;
- 9 se passionnent pour la moto et l'automobile.

Pour les apprentis de l'artisanat pris séparément, le sport vient également au premier rang, suivi de près par le bricolage.

Les apprenties vendeuses — lectrices de « Salut les copains » — s'adonnent à la musique moderne en écoutant les disques et en jouant de la guitare.

Les élèves de l'Ecole supérieure de commerce donnent la majorité de leurs suffrages à la lecture ; le sport vient au deuxième rang. Les apprentis de bureau citent en premier lieu la musique.

En conclusion de cette enquête sur le passe-temps, on peut se réjouir de voir nos jeunes apprentis se distraire de manière active et intelligente. On ne lit plus, certes, mais c'est plus pour s'adonner à des plaisirs actifs, pratiques, matériels que pour les ennemis connus des

livres : cinéma et télévision. Le cinéma n'est en effet cité que par un très petit nombre de jeunes comme leur passe-temps favori : ceux qui déclarent aller au cinéma plusieurs fois par semaine.

La vogue de la guitare et des formations musicales de jeunes apparaît nettement dans les résultats de cette enquête. On se réunit, on prend des leçons et on forme un petit orchestre. Cela demande un effort, des répétitions. Le sport également reste une occupation principale. On cite le football et la natation. Il serait intéressant de connaître le nombre d'apprentis qui pratiquent ou peuvent pratiquer le ski. La question n'a pas été posée directement et la saison ne se prêtait guère à suggérer de citer ce sport.

Il faut relever qu'aucune des trois écoles n'organise des leçons de gymnastique ou une pratique régulière du sport ; l'Ecole de commerce met chaque hiver un camp de ski sur pied et pratiqua le football corporatif pendant une saison.

Conclusions

La sottise, disait Flaubert, consiste à vouloir conclure. Nous nous contenterons donc de résumer les résultats de cette enquête sur les points que nous jugeons les plus importants :

1. L'orientation professionnelle n'est pas encore généralisée. Sans doute est-ce regrettable quand on constate le nombre de jeunes qui disent regretter une autre profession ou se déclarent partiellement satisfaits de leurs occupations professionnelles. Ceci montre la grande responsabilité des Offices de formation professionnelle ; l'orienteur professionnel doit être un homme de métier et non un simple conseiller en profession. Cette fonction, nous n'en doutons pas, n'est qu'au début de son développement. Les efforts faits dans nos régions en particulier sont méritoires.
2. Plus de la moitié des apprentis interrogés déclarent avoir choisi la profession par goût et désir personnels. Constatation heureuse, certes, mais alarmante pour le grand nombre de jeunes qui n'ont — pour la grande majorité — pas d'aspirations particulières à la fin de leur scolarité. Ici également, les Offices d'orientation professionnelle font des efforts pour montrer aux écoliers les différents aspects des professions.
3. Un trop grand nombre d'apprentis auraient aimé faire un autre apprentissage ; cette proportion est très forte chez les apprentices vendeuses en particulier. Nous connaissons assez ces jeunes apprentices pour admettre que leur apprentissage pose de grands problèmes et que cette profession est en pleine évolution. Parmi les professions souhaitées, nous rencontrons celles de coiffeuse, nurse, laborantine, etc. Il est vrai que plusieurs jeunes filles attendent l'âge minimal pour entreprendre la réalisation de leur rêve. Les apprentis de l'artisanat aspirent très peu à d'autres professions que celles de l'industrie et de l'artisanat. En revanche, les apprentis de bureau et les futurs employés sont hésitants et partiellement satisfaits.
4. Les réponses sur l'occupation des loisirs montrent que les jeunes sont très actifs et choisissent de manière très personnelle leurs

occupations extraprofessionnelles. Le cinéma est une habitude chez certains mais ne tente pas un grand nombre de jeunes. Il est vrai que beaucoup habitent à la campagne où il n'y a pas de salle obscure. Nous avons constaté que la lecture n'est plus une occupation pour les jeunes, sauf s'ils sont encouragés par leur professeur dans le cadre de leur formation scolaire. On s'adonne à la lecture des journaux de jeunes. On cite en premier lieu le journal régional de Delémont. L'enquête ne permet pas de voir dans quelle mesure ce journal est lu. Nous ne doutons pas en revanche de l'attention très grande que l'on porte aux revues de jeunes.

Au terme de cette enquête, nous pouvons nous poser un bon nombre de questions. Nous pouvons apercevoir quelques défauts dans la cuirasse de nos institutions scolaires et postscolaires. Le fait que tant de jeunes déclarent très franchement leur insatisfaction, leurs désirs d'autre chose est très alarmant. Nos cours professionnels et notre appui à nos écoliers qui cherchent une profession sont-ils valables ? Ne prenons-nous pas trop à la légère le choix de la profession ? Les parents ne cherchent-ils pas trop à influencer leur enfant en fonction de leurs propres désirs et surtout en fonction d'un idéal qui n'est pas celui d'une jeune fille ou d'un jeune homme de 16 ans ?

Les écoles professionnelles, commerciales, etc. n'ont-elles pas perdu le contact avec leurs élèves ?

On peut faire un apprentissage très facilement. Cette facilité ne nous conduit-elle pas à ne plus voir d'autres problèmes, profonds, intimes ? Les réactions de bien des jeunes, réactions bruyantes souvent et critiquées de très haut par les « grandes personnes » ne sont-elles pas une manifestation de ce qui apparaît très faiblement, très modestement dans les résultats de cette enquête ?

Bien des questions restent posées. Les poser est un premier pas vers leur solution, solution qui, nous n'en doutons pas, exige une refonte complète de toutes nos institutions scolaires, professionnelles. La réforme scolaire dont on parle déjà beaucoup sera un premier pas vers cette révision de la formation professionnelle.

Nous ne voudrions pas terminer sans remercier sincèrement MM. les directeurs des écoles qui ont bien voulu que ces questionnaires soient présentés à leurs élèves. Nous remercions les professeurs de leur précieuse collaboration et les apprentis de leur franchise.

Roger SCHINDELHOLZ

ORGANES DE L'ADIJ

Président : R. Steiner, Delémont ; vice-président : W. Sunier, Courtelary ; secrétaire : H.-L. Favre, Reconvilier ; caissier : H. Farron, Delémont. Bulletin : rédaction : J.-Cl. Duvanel, Delémont, bureau de l'ADIJ ; administration et publicité : Delémont.

Téléphones: président: (066) 2 15 83 ou 2 13 84 ou 2 25 81; vice-président: (039) 4 92 06 ou 4 91 04; secrétaire: (032) 91 24 73 ou 91 29 79; caissier: (066) 2 14 37 ou (038) 8 15 63. Comptes de chèques postaux : caisse générale : 25-2086 ; abonnements du bulletin : 25-10213. Abonnement annuel : Fr. 10.—. Le numéro : Fr. 1.20.

Les reproductions de textes ne sont autorisées qu'avec indication de la source.